

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 septembre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée
et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

Lettres identiques datées du 14 septembre 2004, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Israël, puissance occupante, continue de commettre des crimes de guerre, des actes de terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme contre le peuple palestinien, les forces d'occupation ne cessant pas de lancer des attaques et des assauts meurtriers contre des zones civiles dans tout le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. À ce propos, j'ai le grand regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 16 civils palestiniens, dont six enfants, et blessé des dizaines d'autres.

Aujourd'hui, Israël, puissance occupante, a commis encore une exécution extrajudiciaire, qui constitue une grave violation du droit international, y compris le droit humanitaire international et les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme. Des hélicoptères de combat ont tiré des missiles sur une voiture roulant dans la ville de Djénine, tuant trois hommes palestiniens. De plus, un grand nombre de passants innocents, dont des enfants, ont été blessés du fait de cette attaque, plusieurs d'entre eux grièvement.

Cet acte criminel a été précédé par le meurtre d'une fillette de 10 ans, Ragda Adnan Al-Assar, par les forces d'occupation israéliennes le 8 septembre 2004. Celles-ci ont tiré sur la fillette qui était assise dans sa classe de cours moyen dans un bâtiment scolaire clairement marqué comme étant une école de l'UNRWA et situé dans le camp de réfugiés de Khan Younis. Selon l'UNRWA, la fillette était assise à son bureau dans l'école lorsqu'elle a été touchée à la tête par le tir israélien. Les sources médicales à l'hôpital Nasser, où elle avait été transportée, l'ont déclarée cliniquement morte. À la suite de cet incident tragique, le Commissaire général de l'UNRWA a déclaré « Tirer à balles réelles dans un camp de réfugiés sans discrimination au point que la salle de classe devient dangereuse pour les enfants de 10 ans est totalement inacceptable. » Cela n'est qu'un des nombreux incidents



horribles au cours desquels de jeunes enfants palestiniens ont été touchés par des balles israéliennes alors qu'ils étaient dans leur classe ou sur le terrain de jeux d'écoles de l'UNRWA.

Un autre crime de guerre a été commis le jour suivant, le 9 septembre 2004, lorsque les forces d'occupation israéliennes ont tué un enfant âgé de 9 ans, Mounir El-Deqqes, alors qu'il jouait avec ses amis devant la maison de son grand-père, dans la bande de Gaza. Mounir El-Deqqes a été tué lorsque les forces d'occupation israéliennes ont tiré avec une mitrailleuse montée sur un char en direction d'un groupe de Palestiniens se trouvant à cet endroit. Au moins trois autres Palestiniens ont été tués par le tir du char au cours de cette attaque. Le même jour, un autre Palestinien a été tué lorsque les forces d'occupation israéliennes ont attaqué le camp de réfugiés de Jabaliya, tirant des missiles depuis des hélicoptères de combat dans ce camp où vivent plus de 100 000 personnes, alors que des chars israéliens, appuyés par des soldats de l'armée de terre, ont bouclé le camp, le séparant du reste de la bande de Gaza. L'attaque a fait au moins 35 blessés, souvent graves, parmi les civils palestiniens, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées. Le même jour également, Mohammed Jad Al-Haq, âgé de 15 ans, a péri écrasé par une jeep militaire israélienne qui a roulé deux fois sur son corps. Le garçon faisait partie d'un groupe de jeunes qui jetaient des pierres sur deux jeeps militaires israéliennes alors qu'elles entraient dans le camp Al-Amaari à Ramallah. Les militaires israéliens dans la jeep ont fui le lieu de l'incident, laissant le garçon mourir.

La poursuite de ces crimes de guerre par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien devrait être vigoureusement condamnée par la communauté internationale. Israël, puissance occupante, ne peut continuer de commettre ces crimes impunément contre le peuple palestinien qui vit sous son occupation. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue de contraindre Israël à mettre un terme à sa campagne militaire et à respecter scrupuleusement le droit international et le droit humanitaire international, notamment la quatrième Convention de Genève.

La présente lettre fait suite aux 199 lettres précédentes que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise persistante qui sévit depuis le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 7 septembre 2004 (A/ES-10/279-S/2004/719), constituent les annales des crimes commis par les forces israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenue responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le grand regret de vous informer que, depuis ma dernière lettre, au moins 16 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 3 229 le nombre total des martyrs palestiniens tués depuis septembre 2000. (Les noms des martyrs identifiés sont contenus dans l'annexe à la présente lettre.)

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 13 septembre 2004,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*
(mercredi 8-lundi 13 septembre 2004)**

Mercredi 8 septembre 2004

Ragda Adnan Al-Assar (10 ans)

Jeudi 9 septembre 2004

1. Amer Mohammed Abdallah Ayedeh
2. Mohammed Abdallah Jad Al-Haq (17 ans)
3. Munir Anwar El-Deqqes (10 ans)
4. Mohammed Moussa Alhaj Ali
5. Sami Thabit
6. Mahmoud Youssef Izzeldine Abu Al-Ezam
7. Mahmoud Mohamed Darabeyah

Vendredi 10 septembre 2004

1. Abdelaziz Abdellatif Al-Ashqar
2. Saleh Tayseer Abu Hiza' (18 ans)
3. Abdallah Hisham Nasr (17 ans)

Dimanche 12 septembre 2004

Dahoud Abdallah Abu Jaza (18 ans, des suites de blessures subies le 18 novembre 2003)

Lundi 13 septembre 2004

1. Riwad Ibrahim Al-Suwerqi (des suites de blessures subies le 7 novembre 2003)
2. Mahmoud Khalifeh
3. Amjad Hosni
4. Yamin Faisal Abdelwahab Kifreen

* Le nombre total des martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 est de 3 229.